

## **Le temps est venu : Prix justes et filières alimentaires transparentes, maintenant !**

Les articles publiés par Le Temps, Heidi.news et le dossier de la Fédération romande des consommateurs révèlent les marges excessives de Migros et Coop. Si ces deux coopératives étaient prêtes à prendre leurs responsabilités sociales, en abaissant leurs marges, une majoration des prix d'achat aux paysan.nes n'aurait aucun impact sur les prix à la consommation.

La situation actuelle de crise, l'inflation mettent en lumière les aberrations du système alimentaire actuel qui saigne les paysannes et paysans et s'enrichit sur le dos des consommatrices et consommateurs. La place prédominante de la grande distribution en Suisse provoque une réelle distorsion du pouvoir de négociation sur les prix, un manque indécent de transparence au sein de la filière alimentaire, d'autant plus fort que la grande distribution est, en plus, souvent propriétaire de centres collecteurs et d'unités de transformation. Uniterre exige que la Déclaration sur les droits des paysans (UNDROP) soit mise en œuvre par la Suisse et qu'une liste de pratiques commerciales déloyales à interdire soit élaborée. Dont ferait partie, comme en Espagne et en Italie, l'interdiction d'achat de denrées alimentaires en dessous des coûts de revient, autant au niveau de la production que de la transformation à petite-moyenne échelle.

Le système ne tient plus la route ! Il y a lieu de prendre des mesures ! Les paiements directs ne doivent plus permettre de justifier des prix scandaleusement bas qui ne profitent qu'à la grande distribution ! Le temps est venu de légiférer pour assurer l'information, la participation effective des paysan.nes et paysans et des consommatrices et consommateurs dans la politique alimentaire. Le politique doit maintenant prendre ses responsabilités !

L'Italie et l'Espagne ont légiféré et interdit l'achat des produits agricoles aux paysan.nes en dessous du coût de revient ! Comme les autres pays de l'Union européenne, ces deux pays disposent d'outils qui permettent d'une part de suivre les évolutions des coûts de production, d'informer sur les marges aux différents échelons de la chaîne alimentaire et qui permettent, d'autre part, aux paysan.nes et aux consommatrices et consommateurs de dénoncer les pratiques commerciales déloyales. Cette dernière instance a également le pouvoir de sanctionner les abus.

La Suisse est à la traîne : des évolutions majeures sont faites en Europe, mais elle juge que la situation actuelle est satisfaisante ! La Suisse est aussi schizophrène : elle a soutenu l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), elle a voté en faveur de cette Déclaration à New-York en décembre 2018, et malgré cela ne se bouge pas pour la mettre en œuvre. Pourtant cette déclaration définit que les paysannes et paysans ont des droits : droit à l'information, même sur des données qui actuellement sont protégées par le secret commercial, le droit à la participation libre et éclairée à toutes les décisions et projets les concernant. Et les Etats ont des obligations, à savoir, entre autres, « de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les acteurs non étatiques qu'ils sont à même de réglementer, tels que les particuliers et les organismes privés, ainsi que les sociétés transnationales et les autres entreprises commerciales, respectent et renforcent les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales » (art.2.5).

La Migros et la Coop sont bien des entreprises commerciales sises sur le territoire suisse ?

Nous attendons de la Confédération qu'elle prenne des mesures pour que la Déclaration sur les droits des paysans soit mise en œuvre dans son intégralité.

### **CONTACTS :**

- Michelle Zufferey (FR/DE), secrétaire à Uniterre (078 640 82 50)
- Vanessa Renfer (FR), paysanne et secrétaire à Uniterre (078 821 24 83)